



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3/2024/0119/160 du 25 juillet 2024 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société AGRI-PV ANGELSBERG SARL a été autorisée relative à l'installation et l'exploitation d'un poste de transformation à Beringen, au lieu-dit « Auf der Hoecht », sous le numéro cadastral 810/938, section D de Beringen.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 14 août 2024

pour le secrétaire,  le bourgmestre,

 